



Syndicat CGT ST2N
RD 2204 Dépôt BUS
06340 DRAP
cgt.st2n.06@orange.fr



Nous percevons aujourd'hui la prime d'intéressement.

PETIT RAPPEL :

Seule la **CGT** a négocié et signé cet accord. Ceux qui vous proposent une "ALTERNATIVE" pseudo-syndicale à but "DÉMOCRATIQUE" et qui remettent en cause l'honnêteté de vos élus **CGT** ont **REFUSÉ** de signer cet accord et demandaient que la définition du montant de l'intéressement soit lié au bénéfice de l'entreprise.

Sachant que, dans le cadre de l'actuel contrat de *Délégation de Service Public (DSP)*, **ST2N** ne réalise **AUCUN** bénéfice, nous percevons aujourd'hui un cheque de **0€!!!!**

Le mécanisme de NOTRE accord repose sur 2 critères :

- 1) Le nombre de voyageurs transportés. Dans le contrat de *DSP*, ce nombre est fixé sous la forme d'un objectif à atteindre. Lorsqu'il est atteint, le montant total de l'intéressement est de **800.000€**.
- 2) Le nombre d'accidents corporels causés à un usager ou à un tiers, survenus à l'occasion de l'exécution du service public, et dont la responsabilité civile est imputée totalement ou partiellement à **ST2N**.

Ce qui signifie que même lorsque **ST2N** ne réalise **AUCUN** bénéfice (c'est-à-dire que l'objectif du nombre de voyageurs est atteint mais non dépassé) et que le taux d'accidents corporels est **STABLE**, le montant à partager **ÉGALITAIREMENT** entre tous les Traminots est de minimum **800.000€!!!**

La répartition **INDIVIDUELLE** du montant **GLOBAL** de l'intéressement est **ÉGALITAIRE** quel que soit le niveau salarial.

Un bonus **INDIVIDUEL** est versé à chacun en fonction de **SA** durée de présence annuelle dans l'entreprise.

**L'ensemble de VOTRE délégation CGT
vous souhaite une bonne réception de cet intéressement...**

L'UNITE des TRAMINOTS les PROTÈGE et les fait AVANCER...